



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 08 JUILLET 2019 A 19 HEURES
EN MAIRIE**

**0. Approbation du compte rendu
de la séance du 10.04.2019 (*annexe 0*)
Désignation du secrétaire de séance : Mme Valérie
BONFILLON**

Monsieur Jean-François LOVISOLO étant empêché, Monsieur Pierre AUBOIS, adjoint au Maire, préside la séance

**1. Transfert au Syndicat d'énergie Vauclusien de la
compétence optionnelle infrastructure de recharge pour
les véhicules hybrides et électriques (IRVE)**

Rapporteur : Monsieur AUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de transférer au Syndicat d'énergie vauclusien la compétence optionnelle infrastructure de recharge pour véhicules hybrides et électriques.

**2. Décisions modificatives au Budget primitif 2019 :
Budget principal et budgets annexes**

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (M.REYNIER) a accepté de modifier comme suit les crédits suivants en section de fonctionnement pour les budgets annexes

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP DESIGNATION	ART	DEPENSES	
		DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
CHAPITRE compte participations Compte 6558	65 65548		524.64 € 600.00 €
CHAPITRE dépenses imprévues	022	1124.64€	

BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP DESIGNATION	ART	DEPENSES		
		DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
CHAPITRE compte amortissements	042 6811	73.50 €		
CHAPITRE compte fournitures	011 6063	196.50 €		

CHAPITRE 002 Excédent de fonctionnement reporté			270.00 €
--	--	--	----------

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE PARC

SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

CHAP DESIGNATION	ART	DEPENSES		RECETTES	
		DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
CHAPITRE compte 71355Variation des stocks	042		267 237.26		
CHAPITRE 042 Compte 71355 variation des stocks					267 237.26
CHAPITRE 040 Compte 3351 Variation des stocks			267 237.26		
CHAPITRE 040 Compte 3351 Variation des stocks					267 37.26

3. Remise à la commune d'une section de la route départementale 956

Ce point a été retiré de l'ordre du jour et sera présenté lors d'une séance ultérieure

4 . Approbation accord local de répartition des sièges du conseil communautaire de COTELUB en vue des élections municipales de mars 2020

Rapporteur : Monsieur Paul FABRE

Par délibération n° 066-16 en date du 15.12.2016, le conseil municipal a approuvé l'accord local de répartition des sièges au conseil communautaire de COTELUB. Le 6 juin 2019, le conseil communautaire a approuvé un accord local similaire à celui en vigueur depuis 2016, permettant d'assurer une plus juste répartition des sièges, dans les limites définies par l'article L 5211-6 du CGCT, suite à l'extension de COTELUB aux communes de CADENET et CUCURON. Cet accord ayant donné satisfaction, il est possible de renouveler à l'identique l'accord adopté. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, a approuvé l'accord local tel que présenté.

5. Indemnisation sinistre Chemin de Septem : autorisation encaissement

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à encaisser pour le compte de la commune l'indemnisation du sinistre survenu le 13.09.2018 chemin de Septem, pour un montant de 2760.00 € (un véhicule a détruit un candélabre)

**6. Participation dépenses de fonctionnement pour les élèves
scolarisés à l'école privée Notre Dame**

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité de verser à l'Ecole Notre Dame pour l'année scolaire 2018-2019 le montant de 487.07 € par élève, soit une participation totale de 6331.91 € (13 élèves X 487.07 €) et autorisé Monsieur le Maire à mandater la dépense correspondante.

**7. Motion de la commune contre le démantèlement des
services publics en milieu rural**

Rapporteur : Monsieur AUBOIS

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, une motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural.

**8. Acquisition de terrain –
parcelle cadastrée section G n° 667**

Rapporteur : Monsieur AUBOIS

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, d'acquiescer à Monsieur et Madame TOROSSIAN la parcelle cadastrée section G n° 667 sise quartier le Plan d'une superficie de 2 820 m² au prix de 7 500 euros, a autorisé Monsieur le Maire à régler tous les frais liés à cette vente et à signer l'acte authentique correspondant qui sera établi par l'Office Notarial de Maître FUENTES, notaire à La Tour d'Aigues.

9. Demandes de subventions

Rapporteur : Monsieur AUBOIS

Le conseil municipal à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter auprès des partenaires privés et publics toutes subventions en vue de la réalisation de projets communaux d'investissement, notamment entre autres pour la réalisation de l'opération des Aires auprès de l'Agence de l'Eau et pour la construction de la caserne des pompiers auprès de COTELUB, et pour tous autres projets auprès de tous les partenaires publics et privés.

10. Questions diverses

Après les questions diverses (Spectacles au Château, Renfort gendarmes mobiles, Diverses festivités de l'été)... la séance est levée à 20 h

Pierre AUBOIS , adjoint au Maire